

OPCCF

OFFICE PROTESTANT
DE CONSULTATIONS
CONJUGALES ET FAMILIALES

Rapport Annuel 2024

OPCCF Office protestant de consultations
conjugales et familiales

www.opccf.ch

Rue de la Madeleine 10 – 1204 Genève
Tél. 022 311 82 11

Consultation de couple et de famille
Service de médiation
Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

SOMMAIRE

Message du président	3
Les activités de l'OPCCF	5
Premier axe : la consultation	8
Deuxième axe : la formation IECF et PSGe	11
Troisième axe : la recherche	14
Les représentations	15
Les collaborations avec l'Église protestante de Genève	17
L'équipe des collaborateurs	18
Le Conseil	20
Les finances	21
Rapport du trésorier	22
Rapport de l'organe de révision	23
Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2024	24
Recettes de l'OPCCF en 2024	26
Budget 2025	27
Remerciements	28
Conseil, Association et collaborateurs en 2024	29
Contacts	31

Message du président

L'OPCCF donne la parole aux secrets de famille

L'OPCCF, lieu de soins depuis plus de 75 ans, est bien évidemment sensible aux différents mouvements que traverse la société. Ses utilisateurs sont imprégnés par les idées et valeurs propres à leur époque. Pendant des siècles, la loi du silence a prévalu dans tous les systèmes, du plus grand, mondial, au plus petit, familial. Or, depuis quelques dizaines d'années, cette loi est progressivement remise en question. Petit à petit, des voix s'élèvent pour dénoncer des abus, parfois de grande envergure ; un nouveau concept, celui du lanceur d'alerte, apparaît à la fin des années 90 ; le mouvement #MeToo émerge, puis se développe, dès les années 2010. C'est dans ce contexte d'ouverture de la parole qu'arrivent les familles à l'OPCCF aujourd'hui. Nombre d'entre elles se donnent pour mission, explicite ou plus souvent implicite, de divulguer des secrets jusqu'alors enfouis. Comment travailler avec une telle demande ?

A priori, cela semble bien facile. Il suffit de parler. Or, en général, le secret est maintenu pour une, voire une multitude, de raison(s), bonnes ou mauvaises. Ainsi, garder le secret permet de préserver l'honneur de la famille et d'éviter de se confronter à la culpabilité ou à la honte. Garder le secret permet aussi de ne pas rouvrir des blessures douloureuses. A l'inverse, la divulgation du secret expose à l'incompréhension, au déni, et parfois même aux représailles. Le risque d'explosion de la famille n'est de loin pas négligeable. Toutefois, trop souvent, le secret suinte et ceux qui le portent sont écrasés par son poids, ceux qui le pressentent baignent dans la confusion et ceux qui l'ignorent évoluent dans le mensonge.

S'il est du devoir du thérapeute d'entrer en matière lors de telles demandes, il se doit d'avancer très prudemment. Son objectif est d'aider la famille à sortir de la confusion et surtout à sortir de la répétition, car bien souvent un secret en cache un autre.

En effet, le climat opaque et trompeur créé autour du secret désécurise et déplace les frontières : la frontière se fait entre ceux qui savent et ceux qui ignorent ou entre la famille et le monde extérieur, alors que les frontières transgénérationnelles intrafamiliales sont perturbées. Le fonctionnement familial, quant à lui, pousse à la réitération, le silence pouvant passer pour une légitimation. Le travail d'accompagnement de la révélation du secret est donc long et délicat.

La question des secrets de famille ne se retrouve pas seulement dans la consultation clinique de l'OPCCF, mais aussi dans les formations de notre institut de formation l'IECF. Au vu de la fréquence élevée de cette thématique dans les consultations, il a paru nécessaire de se former, puis de proposer des formations. Ainsi, un séminaire sur le secret, animé par deux membres de l'OPCCF, Benoît Reverdin et Ivaine Droz, s'est déroulé début 2024 à l'IECF ; puis durant l'été, Soledad Mariné et, à nouveau, Benoît Reverdin ont donné un atelier très apprécié au congrès de l'Association Européenne de Thérapie Familiale à l'EFTA Bordeaux, et un séminaire sur l'inceste est d'ores et déjà agendé pour 2026. L'IECF envisage enfin de faire du secret le thème du colloque annuel 2026.

Il est à relever que quel que soit le motif des consultations et demandes, l'OPCCF de même que l'IECF sont restés activement fréquentés en 2024. En effet, les chiffres sont quasiment superposables à ceux de 2023, le nombre de personnes accueillies dépassant les 1700 et le nombre de consultations les 3000 heures. A nouveau cette année, le nombre de thérapies de couple est légèrement supérieur au nombre de thérapies familiales et le nombre de médiations arrive rapidement derrière.

Nos formations ont elles aussi été bien fréquentées. Les différents séminaires proposés ont été suivis avec intérêt, de même que les formations sur une plus longue durée. En 2024, plus de 358 personnes ont suivis des enseignements ou supervisions à l'IECF.

L'OPCCF poursuit donc, cette année encore, sa mission d'aide aux couples et aux familles et son institut de formation, l'IECF, sa mission d'enseignement.

Le Conseil de l'OPCCF remercie toute l'équipe pour son engagement et pour la qualité de son travail, de même que l'État de Genève, l'Église Protestante de Genève et tous ceux, privés ou institutionnels, qui soutiennent l'Office par leurs dons. Grâce à eux, l'OPCCF peut offrir aux couples et familles des prestations de qualité à des tarifs adaptés à leurs revenus.

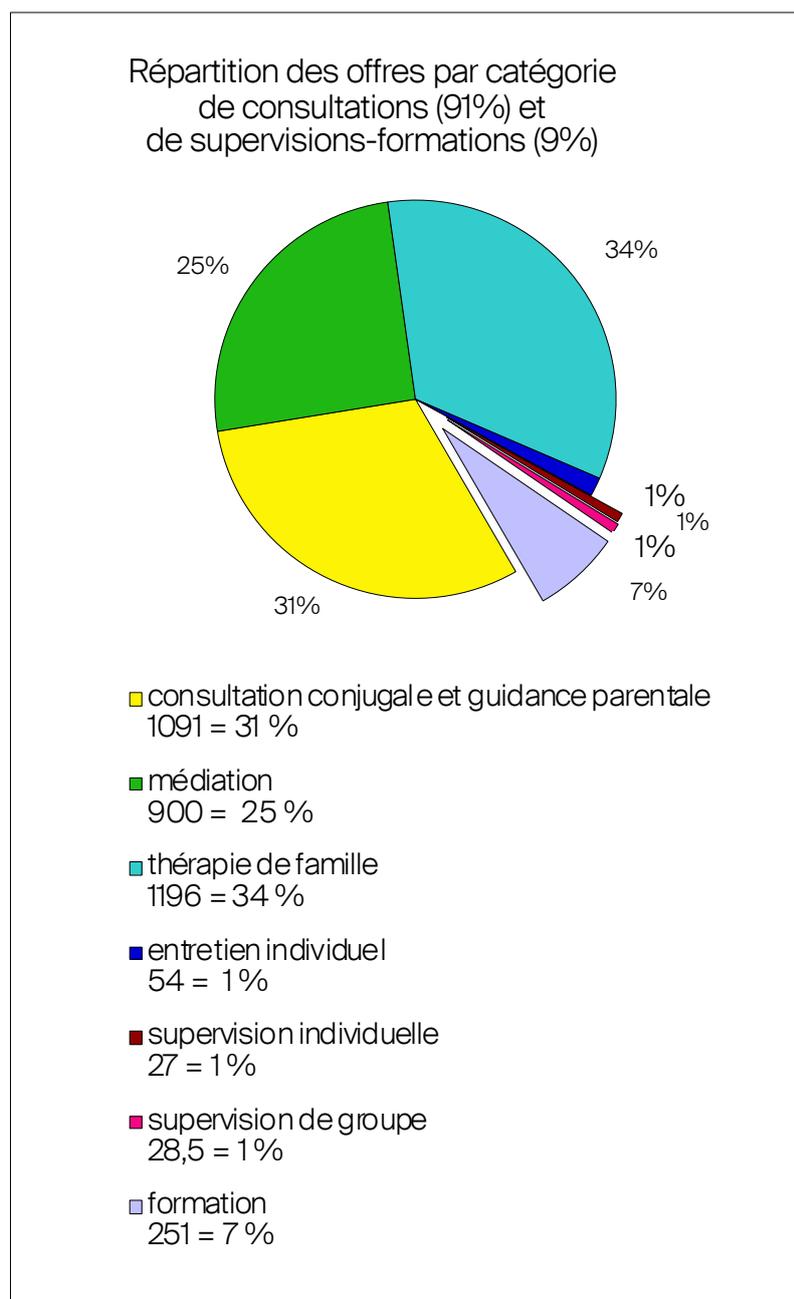
Xavier Barde, Président



Les activités de l'OPCCF

Les activités de l'OPCCF comprennent deux axes interdépendants les uns des autres : la consultation et les activités de formation et supervision.

Répartition des prestations de consultation et de formation



Le temps consacré aux prestations fournies par l'OPCCF est dédié à 91% à la consultation et 9% à la formation et supervision. Le graphique ci-dessus montre la répartition de cette activité par prestation pour l'année 2024.

Les prestations se répartissent selon les pourcentages suivants :

Consultation conjugale et guidance parentale :

En 2024, 1'091 heures de consultations conjugales et de guidance parentale ont été effectuées, ce qui représente 31% de nos prestations. Les séances de guidance parentale, réalisées pour la plupart sans la présence des enfants, représentent 64 h.

Pour le détail, voir pages 8 et 9.

Médiation :

900 heures de travail de médiation (25 %). La médiation pratiquée à l'OPCCF consiste essentiellement en une aide apportée aux partenaires qui ont décidé de se séparer ou de divorcer. Elle leur permet de régler les problèmes pratiques de leur réorganisation familiale. Une convention de séparation mûrement réfléchie par les partenaires en présence d'un tiers neutre et impartial favorise, lorsqu'il y a des enfants, la possibilité d'être des parents capables de collaborer à leur éducation. La rédaction d'une convention nécessite en moyenne 3 heures de travail. En 2024, sur les heures de médiation, la rédaction de conventions a totalisé 52 heures.

Thérapie de famille :

1'196 heures de thérapie familiale (34%). Il est important de relever que 68,4% des entretiens de thérapie familiale ont été effectués en co-thérapie alors qu'ils étaient de 63% en 2018, 73% en 2019, 86% en 2020, 87% en 2021, 78% en 2022 et 72% en 2023.

Entretien individuel :

54 heures d'entretiens individuels (1%). Ils constituent un soutien à la suite d'une séparation ou un divorce, ou lors de difficultés relationnelles dans le couple ou la famille.

Supervision :

L'Institut d'Études du Couple et de la Famille (IECF) a assumé 55,5 heures de supervision en 2024 (2 %). 27 heures ont été consacrées à la supervision individuelle (1 %) et 28,5 heures à la supervision de groupe (1 %).

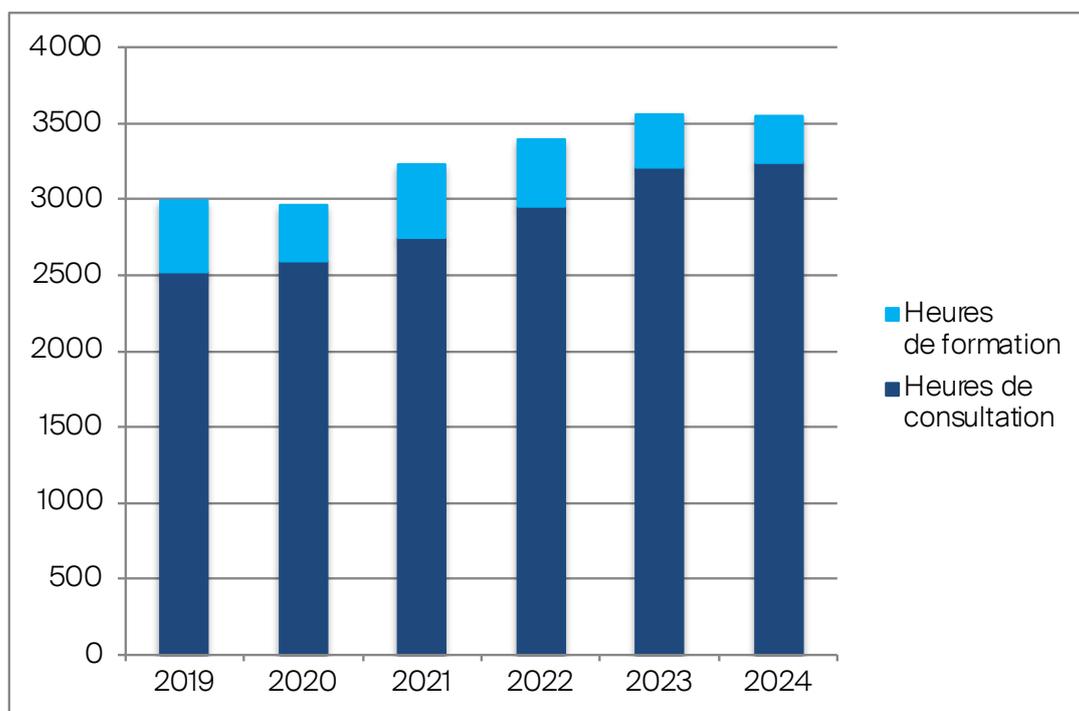
Formation :

L'IECF a organisé ou animé des formations de longue durée ainsi que des séminaires, représentant 251 heures (7%). Pour plus de détails sur les activités de l'Institut, voir pages 9 à 11.

Les entretiens :

Le total des heures de consultation et de formation est de 3'547,5 heures, soit 3'241 heures concernant la consultation et 306,5 relevant de la formation. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des heures de consultation et de formation depuis 2019. Il montre une augmentation progressive des heures de consultation, qui se sont stabilisées depuis 2023. Les heures de formation sont en légère diminution.

Tableau comparatif sur 6 ans des consultations et formations



Premier axe : la consultation

Secteur principal de l'OPCCF, la consultation, sous toutes ses formes, représente 91% du volume total de ses activités. La consultation conjugale en représente 31%, la consultation familiale 34%, la médiation familiale 25% et les entretiens individuels 2%.

La consultation comprend :

- le conseil conjugal ou thérapie de couple ;
- la thérapie de famille ;
- la guidance parentale ;
- la consultation individuelle ;
- la médiation.

La consultation permet :

- de clarifier avec les membres du couple ou de la famille ce qui se passe pour chacun d'eux ;
- de rechercher ensemble une compréhension et un dépassement de la crise ;
- de travailler les difficultés de relation et de communication ;
- de favoriser les prises de décisions librement assumées par le couple ou par la famille.

Les consultations se font dans le respect des valeurs de chacun, sans distinction de confession, de nationalité, d'orientation ou d'identité sexuelle et quelles que soient les possibilités financières des personnes qui consultent à l'OPCCF.

Pour les consultations conjugales, une participation financière adaptée aux possibilités de chacun est négociée lors du premier entretien. Les tarifs des séances sont échelonnés de CHF 20.- à CHF 200.-.

Pour les consultations familiales, le financement des entretiens est pris en charge soit par l'assurance de base (LAMal), soit par une participation financière adaptée aux revenus de chacun et négociée lors du premier entretien sur la base des mêmes tarifs que ceux des consultations conjugales.

Pour la médiation familiale, le financement des séances est soit pris en charge par le nouveau Bureau de la médiation (cf. ci-dessous), soit par une participation financière adaptée aux revenus de chacun et négociée lors du premier entretien. Le coût d'une séance d'une heure et demie s'élève à CHF 180.- pour les salaires bas et moyens, puis les tarifs progressent en fonction des revenus des consultants jusqu'à CHF 420.-. Le coût de rédaction d'une convention dans le cadre d'une médiation est fixé à CHF 120.- par page. Toutefois, pour les situations adressées par le SPMi et ayant de bas revenus, les tarifs de consultation sont les mêmes que ceux pratiqués pour la consultation conjugale et familiale.

Pour donner suite à la nouvelle Loi sur la médiation à Genève et afin de promouvoir le règlement amiable des litiges, le Pouvoir judiciaire a créé en janvier 2024 le Bureau de la médiation. Ce bureau répond à toute demande d'information sur les différentes formes de médiation et peut octroyer le financement d'une médiation. En 2024, 116 couples qui ont réalisé une médiation à l'OPCCF ont obtenu un financement de leur démarche par le Bureau de la médiation.

Nous avons, par ailleurs, un contrat de partenariat avec le SEASP qui permet la prise en charge financière de 6 séances de médiation familiale par situation.

Les entretiens sont menés par des conseillers conjugaux, des thérapeutes de famille et de couple ou des médiateurs qui ont une formation postgrade spécifique et qui suivent une formation continue.

Les consultations ont lieu en français, en anglais et en espagnol. Comme pour les années précédentes, en 2024, la majorité d'entre elles se sont déroulées en français (88 %), en anglais (8 %) et en espagnol (4 %).

La consultation en chiffres

Le tableau qui suit montre l'évolution du nombre annuel de nouvelles situations depuis 2019.

Moyenne sur 6 ans : 324 nouvelles situations.

Années	Nouvelles situations
2019	334
2020	306
2021	314
2022	336
2023	325
2024	331

Situations traitées en 2024

En 2024, 1'725 personnes ont été accueillies à l'OPCCF pour un total de 514 situations :

- 199 concernaient la consultation conjugale et la guidance parentale ;
- 171 la thérapie de famille ;
- 4 les entretiens individuels ;
- 140 la médiation.

En 2024, nous avons reçu 232 enfants en consultation et, toutes prestations confondues, le nombre d'enfants concernés s'élevait à 915.

Répartition des situations par région

- Genève-Ville : 37 %
- Villes du canton : 22 %
- Autres communes : 28%
- France voisine : 8 %
- Autre canton : 5 %

Deuxième axe : la formation IECF et PSGe

Deuxième volet de l'OPCCF, les activités de formation sont dispensées dans le cadre de l'Institut d'Études du Couple et de la Famille (IECF), qui dépend juridiquement de l'OPCCF. Par ailleurs depuis 2016, la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe), dont l'IECF est un membre fondateur, a développé un cursus de formation postgrade à la psychothérapie d'orientation systémique. Ce cursus PSGe a obtenu son accréditation fédérale par l'OFSP en novembre 2018.

Créé en 1989, l'IECF est doté d'une administration spécifique ; son résultat annuel est toutefois pris en compte dans la comptabilité générale de l'OPCCF.

L'IECF s'adresse à tous les professionnels de la relation pour répondre à leur besoin en formation continue et ainsi être à la pointe des évolutions les plus récentes de la thérapie et des contextes sociologiques des couples et des familles. Les possibilités de perfectionnement que propose l'IECF contribuent au renforcement de la qualité des prestations offertes par les professionnels des secteurs public et privé.

L'IECF a quatre objectifs :

- être un lieu de formation continue à l'intention des professionnels travaillant avec les couples et les familles, y compris les membres de l'équipe de l'OPCCF ;
- contribuer au développement et à la transmission des connaissances et pratiques en matière de thérapie de couple et de famille d'orientation systémique, de conseil conjugal et de médiation ;
- utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs de l'OPCCF et les mettre au service des professionnels travaillant avec des couples et des familles ;
- favoriser la création et la consolidation de réseaux interprofessionnels.

Les activités de formation comprennent :

- les formations de longue durée (de 6 à 12 jours) ;
- les séminaires (de 1 à 3 jours) ;
- les supervisions individuelles ;
- les supervisions d'équipe professionnelle et de groupe ;
- les colloques.

L'offre de l'IECF comprend la formation et la supervision

Les offres de formation et de supervision correspondent à 9% des activités de l'OPCCF. Cela équivaut à 306,5 heures, soit 251 heures (82%) de formation et 55,5heures (18%) de supervision. Ces dernières sont assumées par les collaborateurs de l'OPCCF.

En 2024, parmi ses activités de formation, l'IECF a en particulier organisé :

- La deuxième partie d'une formation à la supervision d'orientation systémique sur 9 journées ;
- Une formation à la parentalité sur 5 journées ;
- 3 séminaires de 2 journées et un séminaire d'1 journée sur des thématiques en lien avec la famille.
- 2 séminaires de 3 journées de travail sur l'histoire familiale des participants.
- 1 journée de colloque, sur le thème « Faut-il avoir peur de la peur », le thérapeute et ses peurs face aux multiples peurs de ses patients dans le monde d'aujourd'hui.

Programme 2024

Le programme de l'IECF s'adresse à une vaste palette de professionnels des milieux médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et socio-éducatifs. Ont participé aux offres de l'IECF en 2024 les professions suivantes :

- Médecin généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre, pédopsychiatre, sexologue
- Psychologue-psychothérapeute
- Thérapeute de famille
- Conseiller conjugal
- Médiateur
- Pasteur, théologien
- Sage-femme
- Diététicien
- Assistant social
- Conseiller social
- Logopédiste
- Conseiller en orientation professionnelle
- Éducateur, éducateur spécialisé
- Éducateur du jeune enfant
- Infirmier en santé mentale
- Infirmier en santé publique
- Intervenant social

Cette pluridisciplinarité constitue un point fort de chaque séminaire. Elle permet une vue élargie des situations et favorise une meilleure compréhension mutuelle, des échanges très riches entre les participants, ainsi que la création de réseaux interprofessionnels.

La supervision et l'encadrement

La supervision pratiquée par l'IECF est un processus qui non seulement participe au développement des compétences professionnelles de la personne supervisée, mais également l'aide à acquérir la maturité nécessaire pour l'exercice de sa profession.

En 2024, des psychiatres, psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, thérapeutes, médiateurs et stagiaires ont bénéficié de supervisions individuelles ou de groupes données par les collaborateurs de l'OPCCF dans le cadre de l'IECF. Ces supervisions ont porté sur la dynamique d'équipe, la redéfinition des objectifs de travail ou des buts de l'institution, le travail thérapeutique ou l'intervention socio-éducative avec des individus, des couples ou des familles.

Les collaborateurs de l'IECF ont également donné des supervisions d'équipe dans les institutions suivantes :

- Clinique La Lignière
- OFPC / CAP Formation (3 groupes)

Plateforme Systémique Genevoise

La Plateforme Systémique Genevoise (PSGe) a obtenu, avec le soutien de la Fédération Suisse des Psychologues en tant qu'organisation responsable, son accréditation fédérale le 29 novembre 2018 de l'Office Fédéral de la Santé Publique.

Créée en 2015, la PSGe, qui regroupe trois instituts de formation genevois, la FARP, l'Institut de la Famille et l'IECF, a pour but de former des psychothérapeutes de famille, en répondant aux nouvelles exigences fédérales d'accréditation de formation postgrade à la psychothérapie des psychologues. Cette formation, qui dure 5 années, est destinée à la formation des psychologues, des psychiatres et des travailleurs sociaux. En 2024, trois volées de 24 étudiants ont été en cours, soit un total de 72 étudiants. 576 heures d'enseignement ont été données en 2024, comprenant des enseignements théoriques, des supervisions en groupes de 6 étudiants et de l'expérience thérapeutique en groupes de 12 étudiants. Depuis septembre 2024, les étudiants du second cycle de la PSGe bénéficient d'une supervision directe, c'est-à-dire qu'ils reçoivent des familles et des couples à l'OPCCF et sont supervisés en direct avec un dispositif de vitre sans tain. Benoît Reverdin, directeur de l'OPCCF, est président du Comité directeur de ce cursus de formation et l'OPCCF assure le secrétariat de la PSGe. En 2024, la PSGe a rédigé le rapport d'auto-évaluation et a procédé à la visite des experts pour la ré-accréditation du Cursus PSGe auprès de la Confédération.

Les interventions extérieures

En dehors de l'IECF et de la PSGe, des membres de l'OPCCF ont donné des formations, séminaires, cours et conférences dans des cadres universitaires et associatifs.

En particulier en 2024, Stephan Auerbach a donné des formations à la Haute école spécialisée de Berne, Ida Koppen est intervenue dans le cadre du CAS en médiation de l'Université de Genève, Ivaine Droz est intervenue au congrès « Après : l'espoir à l'épreuve de la réalité » de Parole d'enfants à Paris, Soledad Mariné et Benoît Reverdin sont intervenus au congrès de l'EFTA à Bordeaux sur l'inceste et Benoît Reverdin a donné en tant que chargé d'enseignement un séminaire « Questions de Master 2 à la FPSE de l'Université de Genève, il est également intervenu dans le cadre des CAS et DAS en Conjugalités et Parentalités du CEFOC.

Troisième axe : La recherche

L'OPCCF collabore avec l'Université de Genève pour l'encadrement de travaux de recherche des étudiants de Master en psychologie clinique.

Encadrement du travail de Master d'étudiants de la FPSE de l'Université de Genève

Depuis 2022, l'OPCCF donne l'opportunité à 2 étudiants par année de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation d'effectuer la partie d'observation de leur travail de Master en psychologie clinique sur « l'apport de la réflexivité en thérapie » à l'OPCCF.

Les représentations

Une partie de nos activités consiste à entretenir des liens étroits avec les institutions dont dépend l'OPCCF, à s'investir dans des comités, commissions ou groupes de travail qui ont un rapport avec notre pratique et à promouvoir la prise en compte des problématiques de couple et de famille.

Dans ce cadre, nos principaux interlocuteurs sont :

- l'Église protestante de Genève ;
- Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) ;
- l'État de Genève ;
- diverses associations ;
- les médias.

Les représentations permettent également de collaborer et d'échanger avec les différents acteurs, politiques, sociaux, étatiques et privés, laïcs et ecclésiastiques, soucieux de répondre au mieux aux besoins des individus, des couples et des familles.

En 2024, le nombre d'heures de représentation de l'OPCCF est de 237 heures.

Église protestante de Genève

Créé par l'Église protestante de Genève (EPG), l'OPCCF fait partie des ministères cantonaux de cette église. Notre consultation témoigne de l'engagement de l'Église au service des couples et des familles confrontés à des problèmes relationnels.

Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale)

L'OPCCF est membre de Couple + qui est la fédération qui regroupe les différents services de consultation situés en Suisse romande et au Tessin ainsi que les services francophones du canton de Berne, soit 9 services.

Benoît Reverdin est membre du comité scientifique et du comité pédagogique des CAS et DAS en conseil conjugal à la thérapie de couple coorganisés par Couple + et le CEFOC de la HETS de Genève.

Commission cantonale de la famille

Le Conseil d'État a nommé une Commission cantonale de la famille, opérationnelle depuis janvier 2000. C'est un organe officiel ayant pour objectif de questionner diverses instances, en particulier les pouvoirs publics, et de faire des propositions concrètes en faveur des familles et en matière de politique familiale. Elle est composée de représentants de l'administration cantonale, de l'Association des communes genevoises, de représentants d'associations privées et d'experts. Benoît Reverdin y siège en qualité d'expert.

Autres représentations

L'OPCCF est représenté au comité de la **LAVI** par Nathalie Picco, adjointe à la direction. Constitué en 1993 à la suite d'un important travail de réflexion autour de la nouvelle loi d'aide aux victimes d'infractions (dite LAVI), ce service à la communauté genevoise répond à des demandes en constante croissance.

L'OPCCF est membre du **Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)**. Ce collectif, créé en mai 2012, regroupe plus d'une quarantaine d'associations genevoises actives dans différents domaines de l'action sociale. En 2024, l'OPCCF a été représenté au CAPAS par Ivaine Droz, adjointe à la direction.

Ivaine Droz travaille par ailleurs comme médecin associé aux **HUG** en oncologie pédiatrique pour venir en soutien aux familles ayant un enfant touché par le cancer. Cela lui donne une sensibilité particulière à ce genre de problématiques.

L'OPCCF participe avec As'trame, Couple et Famille, le Planning familial HUG, le CSP, l'École des parents, la Maison genevoise des médiations et F-information au collectif « **Enfants et séparation** ».

L'OPCCF est membre de la Fédération genevoise Médiations (FGeM).

Stephan Auerbach, médiateur familial à l'OPCCF est, par ailleurs, le secrétaire général de l'**Association suisse pour la médiation familiale (ASMF)**, qui est la principale fédération professionnelle suisse des médiateurs familiaux reconnus par la Fédération suisse des Associations de Médiation (FSM).

En 2024, Stephan Auerbach a débuté son activité de responsable pédagogique et formateur du **CAS en médiation de l'Université de Genève**.

Les collaborations avec l'Église protestante de Genève

L'OPCCF est un ministère cantonal de l'Église Protestante de Genève (EPG). A ce titre, il a pour mandat de proposer des accompagnements thérapeutiques et des médiations destinés aux couples et aux familles du canton de Genève et de mettre ses compétences au profit de toute l'Église.

L'EPG finance le poste de direction et un demi-poste de psychothérapeute de famille de l'OPCCF. Nous tenons à remercier chaleureusement l'EPG pour son fidèle soutien aux activités de l'OPCCF.

L'OPCCF est représenté au Consistoire de l'EPG par son directeur Monsieur Benoît Reverdin (délégué) et par Monsieur Helmut Buss (suppléant).

L'équipe des collaborateurs

Au 31 décembre 2024, l'équipe des collaborateurs comprenait 13 personnes pour 6.25 postes équivalent plein temps (EPT), dont certains cumulent différentes fonctions. Il s'agit de 6 conseillers conjugaux et thérapeutes de famille (3.1 EPT), 1 psychologue en formation à la psychothérapie, 1 conseillère conjugale (0.30 EPT), 3 médiateurs (1.1 EPT), 1 directeur OPCCF (0.25 EPT), 2 adjointes à la direction (0.3 EPT), 2 secrétaires de l'OPCCF et IECF (1.2 EPT).

Arrivées

Madame **Stella Punzo** a débuté son activité à l'OPCCF en mai 2024. Psychologue-psychothérapeute d'orientation systémique, elle a travaillé avec des enfants et des adolescents au sein de différents services des HUG, tout particulièrement avec des populations migrantes. En effet, elle porte un intérêt particulier pour les questions liées à la migration et à la culture ; motivée par cela, elle occupe également un poste de psychothérapeute au sein de l'association Appartenances à Genève

Madame **Marylène Vital**, psychologue et thérapeute de famille FSP d'orientation systémique, a débuté son activité à l'OPCCF en octobre 2024. Elle a une grande expérience de la famille et des enfants, ayant travaillé 8 ans à l'Université de Genève pour les Archives Jean Piaget, 15 ans dans les différents services du SPEA en clinique et en recherche, et 3 ans au SPMi. Elle a également une pratique en cabinet privé à temps partiel depuis 5 ans où elle reçoit principalement des enfants et des adolescents.

Madame **Raphaëlle Blachère** a été engagée comme stagiaire en Conseil conjugal et thérapie de couple en septembre 2024 pour une durée de minimum 16 mois. Elle travaille également comme assistante socio-éducative à la Fondation Aigues-Vertes auprès d'adultes en situation de handicap où elle anime notamment des groupes d'expression sur la vie intime affective et sexuelle.

Départs

Madame **Cécile Vandermarcq**, nous quitte pour terminer sa formation en milieu hospitalier après avoir travaillé 11 mois comme psychologue en formation. Nous avons beaucoup apprécié son implication et lui souhaitons une belle poursuite de sa carrière au CHUV.

Madame **Alyzée Faucher**, psychologue et thérapeute de famille en formation, a débuté son activité à l'OPCCF en octobre 2023. Engagée avec un contrat à durée déterminée, elle nous a quitté fin juin 2024. Durant cette période, elle nous a apporté toute son expérience de thérapeute de famille et de couple. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle.

Supervisions

En 2024 nous avons bénéficié de 2 supervisions d'équipe au rythme d'une séance par mois. Le docteur **Francis Ritz** ainsi que Madame **Sandra Rusconi Serpa** ont assuré les supervisions de thérapie de famille. Les situations de thérapie de couple ont été supervisées par Monsieur **Philippe Beytrison**. Par ailleurs, les membres de l'équipe qui en font la demande bénéficient d'une supervision individuelle pour leur travail auprès des couples et des familles.

Colloques

Le colloque réunit tous les membres de l'équipe. La participation au colloque fait partie du cahier des charges des collaborateurs. Lieu d'échanges, il favorise l'identité et la cohésion de l'équipe. C'est dans ce cadre que sont traitées les questions professionnelles et de dynamique de groupe et que sont formulées les suggestions concernant les grandes orientations de l'institution qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Formations continues

En 2024, les membres de l'équipe ont suivi au total 41 journées de formation continue en conseil conjugal, thérapie de couple, thérapie familiale et médiation.

Le Conseil

Le Conseil définit la politique générale de l'OPCCF et supervise sa gestion. Il est en charge de l'engagement des collaborateurs, s'occupe de l'organisation des Assemblées générales et des séances du Conseil. Il représente l'OPCCF auprès des tiers.

En 2024, Helmut Buss a été élu membre du Conseil de l'OPCCF. Le Conseil est heureux de pouvoir compter sur sa longue expérience au sein des Organisations internationales et celle de conciliateur au Conseil de l'Europe.

Fin 2024, le Conseil comptait 10 membres, dont 2 représentants de l'Équipe. Il s'est réuni à l'occasion de l'Assemblée Générale. Des membres du Conseil ont participé aux réunions des groupes de travail.

Le Conseil de l'OPCCF est l'organe qui assume les décisions stratégiques de l'association. Les groupes de travail, constitués de membres de l'équipe et de membres du Conseil, étudient des dossiers tels que la recherche de fonds, le développement de nouvelles prestations, les liens avec l'EPG ou la communication et l'image de l'OPCCF. Ces groupes de travail rapportent leurs propositions au Conseil qui prend les décisions.

Dans cette organisation, le Bureau est considéré comme un groupe de travail en soi. Il se réunit à la demande et en fonction des besoins de l'association ou de la direction. En 2024, le Bureau s'est réuni 10 fois.

Les membres du Conseil, et ceux du Bureau en particulier, jouent un rôle considérable dans l'accompagnement et la supervision de la gestion de l'OPCCF. D'origines professionnelles variées, ils apportent des visions précieuses à la direction et à l'équipe de l'OPCCF avec lesquelles ils travaillent dans un esprit d'étroite collaboration. Les orientations de l'OPCCF et les décisions stratégiques sont prises dans un esprit de concertation.

Les finances

Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2024 a clôturé avec un léger bénéfice.

L'exercice 2024 a clôturé avec un bénéfice de 139 CHF.

Quatre sources principales de financement assurent le fonctionnement de l'OPCCF, qui pour 2024 se répartissent ainsi :

1. 682'139 CHF (58%) issus des activités propres provenant principalement des revenus de consultation et du résultat de l'IECF ;
2. 208'630 CHF (17%) ont été assurés par l'EPG sous forme de salaires et d'une subvention destinée au travail de direction de l'OPCCF ;
3. 178'436 CHF (15%) de subvention par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève ;
4. 109'009 CHF (10%) de dons privés et de communes et paroisses.

Les autres revenus ainsi que les cotisations des membres de 1'647 CHF complètent les quatre sources principales de financement. Le total des revenus se monte à 1'179'861 CHF.

Les dépenses sont constituées des charges de personnels, d'exploitation et d'activités de l'IECF (1'119'698 CHF), de la TVA (20'699 CHF) de l'amortissement (4'599 CHF), de la dotation extraordinaire à la Caisse de pension EPG (39'100 CHF) ainsi que de la variation du fonds social de - 4'235 CHF.

Rapport du trésorier

Mesdames, Messieurs, chers Membres,

L'année 2024 s'est terminée sur un bénéfice de 139 CHF. Comme convenu dans le contrat de prestation, ce bénéfice est réparti entre l'État (15%) et l'Office (85%).

Les produits sont en augmentation de 2% à 1'179'862 CHF, la baisse des dons ayant été plus que compensée par une belle progression de 8% des revenus de consultation. La tendance à la hausse des revenus de consultation observée ces dernières années se poursuit et est due à l'excellent travail de l'équipe en place.

Les charges augmentent quant à elles de 9% à 1'185'096 CHF, et ce en raison de la hausse des charges salariales et du provisionnement de la charge liée au financement nécessaire pour assurer les rentes aux employés retraités. Hors financement extraordinaire de la caisse de pension, les charges augmentent de 5%. Le résultat net de l'IECF est en augmentation de 3'946 CHF à 45'164 CHF (+9%).

Le résultat avant fonds affecté est légèrement négatif à -4'235 CHF en raison de la provision de 39'100 CHF liée au financement de la caisse des retraités.

Afin de réaliser un exercice 2025 équilibré, le budget prévoit un besoin de financement par des dons de CHF 100'000. Le total des produits budgétés est en hausse de 1% à 1'190'000 CHF en raison de la progression prévue de 6% des revenus de consultation, de la stabilité des subventions ainsi que d'une légère baisse des dons. Les charges sont quant à elles en augmentation de 4% à 1'192'000 en raison de l'adaptation des salaires aux grilles salariales de l'État.

Je termine en remerciant notre fiduciaire et notre réviseur pour leur travail de qualité. Un grand BRAVO également aux collaborateurs de l'OPCCF pour leur engagement sans faille qui a permis de poursuivre la croissance réjouissante des revenus des consultations.

Les remerciements vont bien entendu aussi à tous ceux qui contribuent à la recherche de dons car, sans eux, l'OPCCF ne pourrait, année après année, avoir des comptes équilibrés.

Christian Morel, trésorier
Genève, avril 25

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des membres de

l'Office Protestant de Consultations conjugales et Familiales

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Office Protestant de Consultations conjugales et Familiales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA



Fabrice Gouthière
Expert réviseur agréé
Agrément n° 105145

Genève, le 16 avril 2025

FG/as/4 ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 581'050.49, compte de résultat, annexe)

Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2024

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

(en francs suisses)

ACTIFS

	<u>31.12.24</u>	<u>31.12.23</u>	<u>Notes</u>
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	425 333,02	431 628,25	3
Comptes de régularisation actifs	113 310,47	53 754,76	4
Total de l'actif circulant	<u>538 643,49</u>	<u>485 383,01</u>	
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisation corporelles, nettes	-	4 599,00	5
Immobilisations financières	42 407,00	50 800,00	6
Total de l'actif immobilisé	<u>42 407,00</u>	<u>55 399,00</u>	
	<u>581 050,49</u>	<u>540 782,01</u>	
<u>PASSIFS</u>			
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestation	330,05	309,02	7
Comptes de régularisation passifs	148 511,53	95 615,15	8
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>148 841,58</u>	<u>95 924,17</u>	
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Dettes financières	11 000,00	11 000,00	9
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>11 000,00</u>	<u>11 000,00</u>	
CAPITAL DES FONDS AFFECTES			
Fonds affecté immobilisations corporelles	-	4 166,66	10
Fonds social affecté	359 427,12	359 634,40	10
Total du capital des fonds affectés	<u>359 427,12</u>	<u>363 801,06</u>	
FONDS PROPRES			
Réserve de réévaluation	41 307,00	49 700,00	6
Fortune de l'association	18 703,47	18 703,47	
Part du résultat à conserver	1 771,32	1 653,31	7
	<u>61 781,79</u>	<u>70 056,78</u>	
	<u>581 050,49</u>	<u>540 782,01</u>	

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

COMPTE D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

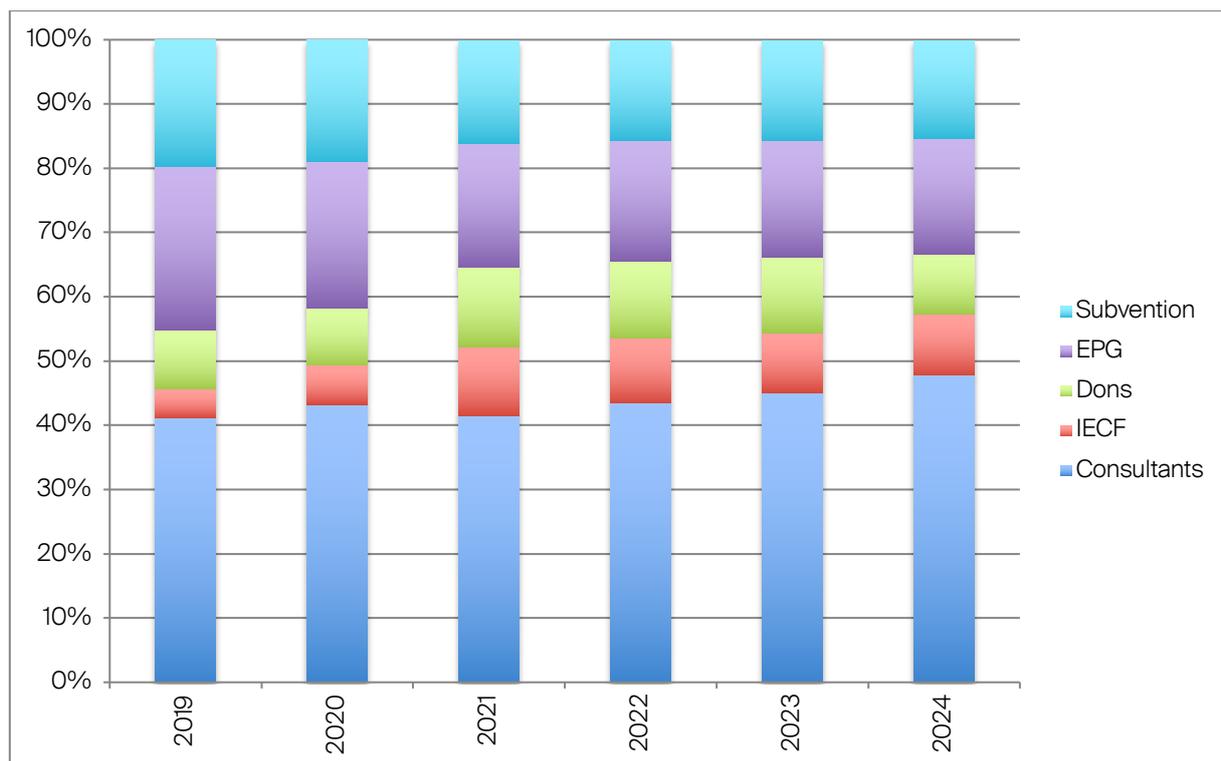
(avec chiffres comparatifs pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023)

(en francs suisses)

	2024	Budget 2024	2023	Notes
PRODUITS				
SUBVENTIONS				
Subvention Etat de Genève	178 436,00	178 000,00	178 436,00	
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	111 274,00	111 000,00	60 620,00	
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	97 356,05	96 000,00	144 003,25	11
	<u>387 066,05</u>	<u>385 000,00</u>	<u>383 059,25</u>	
DONS AFFECTES				
Entreprises et fondations	69 989,00	60 000,00	93 984,00	12
Dons privés	19 740,00	20 000,00	21 685,00	12
	<u>89 729,00</u>	<u>80 000,00</u>	<u>115 669,00</u>	
DONS & COTISATIONS NON AFFECTES				
Communes & Paroisses	19 280,00	18 000,00	18 000,00	13
Cotisations des membres	980,00	1 000,00	910,00	
	<u>20 260,00</u>	<u>19 000,00</u>	<u>18 910,00</u>	
REVENUS PROPRES				
Revenus des consultations	554 934,82	500 000,00	511 065,07	
Recettes IECF	110 901,98	100 000,00	105 598,14	14
Prestations fournies à la PSGE	16 302,50	12 000,00	17 125,00	
	<u>682 139,30</u>	<u>612 000,00</u>	<u>633 788,21</u>	
AUTRES PRODUITS				
Autres produits	667,25	-	436,75	
	<u>667,25</u>	<u>-</u>	<u>436,75</u>	
TOTAL DES PRODUITS	<u>1 179 861,60</u>	<u>1 096 000,00</u>	<u>1 151 863,21</u>	
CHARGES				
Charges de personnel	985 118,29	945 000,00	931 609,85	15
Dotations à provision risque Caisse pension EPG	39 100,00	-	-	8
Charges d'exploitation	68 843,44	70 000,00	68 987,86	16
Charges IECF	65 737,27	60 000,00	64 380,06	14
TVA forfaitaire (6.2% en 2024, 5.9% en 2023)	20 698,50	17 000,00	15 718,24	
Amortissements	4 599,00	5 000,00	4 599,00	5
TOTAL DES CHARGES	<u>1 184 096,50</u>	<u>1 097 000,00</u>	<u>1 085 295,01</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES	<u>(4 234,90)</u>	<u>(1 000,00)</u>	<u>66 568,20</u>	
Utilisation des fonds affectés	94 102,94	-	49 103,27	10
Dotations à des fonds affectés	(89 729,00)	-	(115 669,00)	10
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	<u>4 373,94</u>	<u>-</u>	<u>(66 565,73)</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION	<u>139,04</u>	<u>(1 000,00)</u>	<u>2,47</u>	
Subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève	21,03		0,38	
Part du résultat à conserver	118,01		2,09	
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	<u>-</u>		<u>-</u>	

Recettes de l'OPCCF en 2024

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de 2024 aux années précédentes et permet de visualiser le niveau d'autofinancement (consultants + IECF) qui est de 57 % pour 2024, soit le même pourcentage qu'en 2022, soit en augmentation de 3% par rapport aux années précédentes.



Budget 2025

Le budget 2025 prévoit un excédent de dépenses de CHF 100'000.- à couvrir par des dons.

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

COMPTE D'EXPLOITATION

(en francs suisses)

	<u>Budget 2025</u>
PRODUITS	
SUBVENTIONS	
Subvention Etat de Genève	178 000
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	114 000
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	97 000
	<u>389 000</u>
DONS AFFECTES	
Entreprises et fondations	60 000
Dons privés	20 000
	<u>80 000</u>
DONS & COTISATIONS NON AFFECTES	
Communes & Paroisses	18 000
Cotisations des membres	1 000
	<u>19 000</u>
REVENUS PROPRES	
Revenus des consultations	590 000
Excédent de recette de l'IECF	100 000
PSGE	12 000
	<u>702 000</u>
AUTRES PRODUITS	
Autres produits	-
	<u>-</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>1190 000</u>
CHARGES	
Charges de personnel	1048 000
Charges d'exploitation	63 000
Charges IECF	60 000
TVA forfaitaire (6,2%)	21 000
Amortissements	
	<u>1192 000</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>1192 000</u>
RESULTAT AVANT FONDS AFFECTES	<u>(2 000)</u>
Montant des dons nécessaires	100 000

Remerciements

Le Conseil souhaite remercier tous ceux qui ont contribué aux résultats positifs de l'année 2024 :

- L'équipe des collaborateurs, menée avec enthousiasme et professionnalisme par Benoît Reverdin, directeur, Ivaine Droz, Nathalie Picco, adjointes à la direction et Stephan Auerbach responsable de la recherche de fonds.
- Les membres du Bureau et du Conseil qui ont apporté toutes leurs compétences au service du bon fonctionnement de notre association.
- Le comité scientifique de l'IECF et tous les intervenants contribuant au succès de cet institut de formation.
- L'Église protestante de Genève qui est un soutien fidèle de la mission de l'OPCCF.
- L'État de Genève qui subventionne l'OPCCF et s'est montré un partenaire compréhensif.
- Les membres bénévoles du Conseil qui accompagnent l'OPCCF dans ses décisions et sa gestion.
- Les Communes de Bellevue, Cartigny, Choulex, Collonge-Bellerive, Confignon, Genthod, Meinier, Plan-les-Ouates, Troinex, Vandoeuvres, Veyrier, et la Ville de Carouge pour leurs dons.
- Les donateurs : Association Catholique d'Action Sociale, Fondation de M. et Mme David-Butin-Poson-Robert, Fondation Chrisalynos, Fondation philanthropique Takoha, Fondation genevoise de bienfaisance Valeria Rossi di Montelera, Notaires à Carouge, Pilet + Renaud SA.
- Les donateurs privés : Laurent Aubert, Michel Barde, Marc-André Baschy, Annette Bebox, Sonia et Jacques Boissonnas, Léopold et Martine Borel, Michel Bourrit, Sophie Broillet, Caroline et Pierre-André Chaix, Anne-Sophie et Mike Conway, Jacqueline Corthay, Francine Courvoisier, Lorraine D'Andiran, Dominique De Saint-Pierre, Eric Demierre, Giuseppe Donatiello, Marianne Extermann, Guillaume Fatio, Henry et Anne-Marie Fauche, Robert-Pascal Fontanet, Martine Frochoux du Pasquier, Jean-Daniel Gallay, Philippe et Arlette Kocher, Olivier Labarthe, Brigitte Lacroix, Patricia Legler, Henri Olivier Loutan, Yves Mirabaud, Diane et Alfred Necker, Monique Oltramare, Diana et Roger Oltramare, Marc Pictet, Roland Pont, Hugues Renaud, Claude-Olivier Rochat, Frédéric Rochat, Jean-Charles Roguet, François Rumpf, Jean-Christophe Sandoz, François et Geneviève Tobler, Cosima et Pierre-Olivier Trabichet, Gérard Turrettini, Flavien Valloggia, Olivier Vodoz, Pierre Vuille-dit-Bille, Joëlle et Frédéric Walther, Frédéric Weber.

Xavier Barde, président

Genève, avril 2025

Conseil, Association et collaborateurs en 2024

Conseil :

- Xavier Barde (président et membre du Bureau)
- Flavien Valloggia (vice-président et membre du Bureau)
- Christian Morel (trésorier et membre du Bureau)
- Frédéric Binder
- Françoise Bourrit
- Helmut Buss (élu à l'Assemblée Générale du 29.4.24)
- François George
- Olivier Labarthe
- Soledad Mariné (déléguée du personnel)
- Tania Sanchez-Walter (déléguée du personnel)

Membres de l'Association :

- Francine Courvoisier
- Diane Demierre
- Diana Oltramare
- Anne-Marie Pictet
- Catherine Pictet
- Hugues Renaud
- François Rumpf
- Frédéric Weber

Collaborateurs en 2024 :

Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

Direction :

- Benoît Reverdin

Adjointes à la Direction :

- Ivaine Droz
- Nathalie Picco Savoldelli

Responsable de la recherche de fonds :

- Stephan Auerbach

Consultation conjugale et familiale :

- Ivaine Droz-dit-Busset
- Raphaëlle Blachère *(dès le 01.09.24)*
- Alyzée Faucher *(jusqu'au 30.06.24)*
- Sandra Huri

- Soledad Mariné
- Nathalie Picco Savoldelli
- Stella Punzo *(dès le 01.05.24)*
- Benoît Reverdin
- Marylène Vital *(dès le 01.10.24)*

Médiation familiale :

- Stephan Auerbach
- Ida Koppen
- Tania Sanchez Walter

Secrétariat :

- Caroline Mercanton
- Regina Villette

Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

Responsable :

- Ivaine Droz

Secrétaire :

- Caroline Mercanton

Commission scientifique :

- Stéphan Auerbach
- Ivaine Droz-dit-Busset
- Soledad Mariné
- Caroline Mercanton
- Benoît Reverdin
- Sandra Rusconi Serpa

Contacts

Office protestant de consultations conjugales et familiales :

www.opccf.ch

Rue de la Madeleine, 10 - 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : info@opccf.ch

N° IBAN : CH12 0900 0000 1201 8613 1 - Postfinance

Institut d'études du couple et de la famille (IECF) :

www.iecf.ch

Rue de la Madeleine, 10 - 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : info@iecf.ch

N° IBAN CH72 0900 0000 1201 1113 7 - Postfinance



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENE BRAS .UX